



Arras, le 14 juin 2011

Mgr JEAN-PAUL JAEGER

ÉVÊQUE D'ARRAS

JPJ/CD

11/06/7939

Aux Doyens
Aux DDAT
Aux Curés
Aux Trésoriers de paroisse

Chers Amis,

Initiée l'an dernier, la démarche de catéchèse par modules va continuer à être déployée, dans les années à venir, auprès des enfants et collégiens. Comme vous le savez, elle s'appuie sur de nouveaux documents qui, de conception récente, ont un coût supérieur à ceux qu'ils remplacent.

Le 10 octobre 2010, en promulguant le *Projet diocésain de catéchèse*, j'ai rappelé que l'annonce de l'Évangile et la catéchèse sont au cœur de la mission de l'Église. Il s'agit de permettre au plus grand nombre d'enfants de pouvoir en bénéficier, sans que l'aspect financier soit un écueil pour les familles aux revenus modestes. Il nous revient donc à tous, diocèse, doyennés, paroisses, d'être vigilants afin que la contribution des familles reste raisonnable.

Lors de la dernière rencontre du Conseil de l'Évêque avec les doyens, a été évoquée la pérennisation des modalités que j'ai préconisées l'an dernier. Cette proposition a reçu bon accueil de tous.

Aussi, je propose qu'en début de chaque année pastorale, lors d'une messe des familles ou d'une messe de rentrée, le produit de la quête soit affecté, en tout ou partie, au financement des livrets pour les jeunes de la paroisse. Une annonce pourra être faite pour informer et sensibiliser les paroissiens.

En ce qui concerne les livrets animateurs, je demande qu'ils soient pris en charge par les doyennés sur leur budget « casuel », destiné à la formation et aux projets pastoraux. Chaque paroisse du doyenné adressera, tous les ans, la facture de ces livrets pour être remboursée.

Je vous remercie d'aider ainsi à la réussite de cette nouvelle démarche de catéchèse.

Je vous prie de croire, Chers Amis, à mes sentiments dévoués et cordiaux.

+ Jean-Paul Jaeger,
Évêque d'Arras, Boulogne et Saint Omer.